

POUR UN TRAVAIL SAIN ET EN TOUTE SECURITE

Règle 2

Nous contrôlons toujours nos équipements avant de commencer le travail et ne les modifions jamais



- **Principe**
En aucun cas, nous ne risquons un accident.
- **Employé**
Avant toute tâche, je contrôle les équipements.
Je signale tout dysfonctionnement immédiatement à mon supérieur.
- **Supérieur**
Je donne à mes collaborateurs des instructions précises et compréhensibles.
Pour toutes mes tâches, l'aspect de la sécurité et son application sont pris en compte. Je mets des équipements sécuritaires à disposition de mes collaborateurs.
- **Plus d'informations**
Brochure 44 033, pour éviter les dommages corporels et matériels.